



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 5882

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la carence importante de personnel médical dans les établissements scolaires du département de l'Ain et principalement en Val de Saône. En effet, la santé des élèves et l'éducation à la santé ne peuvent être négligées au sein du milieu scolaire. Bien que l'académie de Lyon dispose d'un médecin pour 5 730 élèves alors que le taux moyen d'encadrement est d'un pour 5 920 au niveau national, la grande poussée démographique du sud-ouest du département n'a toujours pas été accompagnée d'augmentation de moyens. Ainsi, les écoles primaires, les collèges et les lycées de la circonscription de Jassans-Riottier n'ont qu'un seul médecin, à temps partiel, pour assurer la visite médicale de 5 000 élèves. Quant au lycée de Val de Saône de Trévoux, il n'a qu'une seule infirmière, à mi-temps, pour l'ensemble des élèves. Aussi, il lui demande de doter rapidement le Val de Saône de postes de médecins scolaires et d'infirmières supplémentaires.

Texte de la réponse

Lors de la rentrée 2002, l'académie de Lyon a été attributaire d'un des 25 emplois de médecin créés en loi de finances. Par décision du recteur, qui assure, conformément aux règles de déconcentration, la ventilation des moyens qui lui sont globalement délégués, cet emploi a été implanté dans le département de l'Ain. En ce qui concerne les personnels infirmiers, ce département bénéficie également de 4 des 9 emplois créés dans l'académie à la rentrée 2002. S'agissant plus particulièrement du lycée du Val-de-Saône de Trévoux, la dotation qui lui a été fixée est identique à celle des autres établissements scolaires du département de l'Ain. Le recteur se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur les mesures susceptibles d'être prises ultérieurement en faveur de ce lycée, ainsi que sur l'organisation du service de médecine scolaire dans la circonscription de Jassans-Riottier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5882

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3952

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5178